



CAS CLIENT

CONDUITE DE PROJET



« Mise en œuvre du SI Comptable et Réglementaire Groupe chez LCL »

LE CONTEXTE

La Direction Finances Groupe du Crédit Agricole a engagé depuis 2006 un projet de rationalisation de la fonction comptable ayant notamment pour objectifs la fiabilisation et l'accélération de la production des comptes consolidés.

La réduction des délais de production de l'information financière passe notamment par l'industrialisation rendue possible par la mutualisation entre les différentes filiales du Groupe d'un Système d'Information commun. Dans cette optique, Crédit Agricole S.A. a conçu le Système d'Information Comptable et Réglementaire Groupe (S.I.C.R) que la filiale LCL a choisi de mettre en place début 2007.

LES ENJEUX

Outre l'accélération des arrêtés, la mise en œuvre du Système d'Information Comptable et Réglementaire pour LCL permet de poursuivre la centralisation au niveau Groupe des moyens (matériels et logiciels) et des compétences nécessaires au fonctionnement du SICR et ainsi de dégager des synergies.

Cette mutualisation du SICR permet également d'assurer de fait à LCL une meilleure convergence vers les normes Groupe via l'utilisation des données de référence normalisées communes.

Cette mutualisation du SICR permet également d'assurer de fait à LCL une meilleure convergence vers les normes Groupe via l'utilisation de données de référence normalisées communes.

Enfin elle permet également de garantir une meilleure capacité à anticiper et à intégrer les nouvelles réglementations à venir (normes FINREP/COREP par exemple).

LA MISSION

La Direction des Systèmes d'Information et Technologie Groupe a souhaité bénéficier d'une assistance dans la conduite du projet de mise en place du SICR pour LCL. Dans ce cadre, Axys Consultants a pris en charge le pilotage du projet dans le respect des normes et standards Groupe.

La modularité de la solution et la variété des parties prenantes ont rendu particulièrement important le suivi de la cohérence des choix fonctionnels et techniques.

L'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans la coordination des travaux a également été un point important de l'intervention, tout comme, dans le contexte de planning très tendu du projet, le suivi des risques et l'analyse préalable aux arbitrages à effectuer.

En dehors de ces points plus particuliers au contexte du projet, l'intervention a couvert les travaux classiques de pilotage d'un projet de mise en œuvre, notamment:

- la planification, le suivi de la réalisation technique et des tests unitaires,
- la mise en œuvre de l'infrastructure technique avec les équipes de production,
- la coordination des phases de recette, de la mise en production et du suivi du démarrage
- la production du reporting et des tableaux de bord projet.

LA SOLUTION

Le Système d'Information Comptable et Réglementaire repose sur des composants informatiques communs pour l'ensemble des entités du Groupe et s'articulant en différents modules de traitement (comptabilité, réglementaire, consolidation...).

La partie comptable repose sur le progiciel Oracle Applications alimenté via le traducteur comptable « Règle du Jeu » par des soldes comptables en annule et remplace pour les soldes ayant été modifiés pour la filiale LCL.



Les soldes sont transmis depuis les systèmes opérationnels amont sur plusieurs journées d'arrêt. Un découpage par entité comptable dans Oracle Applications permet de répondre aux normes IFRS (entité comptable Norme française, entité comptable Elimination et entité comptable Divergences).

La saisie d'ajustement est possible pour les comptes centraux en mode « privilège » dans Oracle ou via l'outil de saisie EWS de « Règle du Jeu ».

Les principales autres fonctionnalités sont les transactions de consultation en temps réel, les restitutions en visualisation ou en édition locale, et les possibilités d'exportation de données vers Excel ou Access.

La production du reporting plaquette Groupe est assurée par un outil complémentaire basé sur la solution TOSCANE FAS de l'éditeur INVOKE.

La partie réglementaire couvre le processus de la réception des données réglementaires issues des systèmes opérationnels amont jusqu'à la déclaration à la Commission Bancaire.

Comme pour la partie comptable, les données sont déversées en mode annule et remplace pour les soldes ayant été modifiées et sont prises en charge au fil de l'eau pour être contrôlées et interprétées dans le traducteur réglementaire « Règle du Jeu » en soldes ventilés.

S'en suit une phase de cadrage permettant de s'assurer de la cohérence des soldes réglementaires avec les soldes de la balance comptable. En cas d'anomalies, les corrections sont effectuées par saisie en amont du traducteur via l'outil de saisie EWS de « Règle du Jeu ».

Dès que le cadrage est correct, le module de centralisation des soldes déverse les données réglementaires vers l'outil de reporting réglementaire Evolan Report.

La déclaration à la Commission Bancaire peut alors être effectuée à partir d'un fichier généré dans un format compatible avec la transmission internet.

LES BÉNÉFICES

Les bénéfices attendus pour la filiale LCL pourront être confirmés après le démarrage de la filiale sur le nouveau SI.

Durant la phase projet, la capacité à mieux anticiper les nouvelles réglementations a d'ores et déjà été prouvée par l'utilisation des référentiels Groupe lors des tests d'homologation du SICR Groupe menés à partir des données de production.

La réduction des délais s'annonce également prometteuse puisque la nouvelle organisation pour les arrêtés qui sera mise en place en parallèle du nouveau SICR prévoit de passer à 5 jours de délais pour produire les comptes.

QUELQUES CHIFFRES

Durée du projet : 15 mois

Effectif : 1 Manager

Périmètre : SI Comptable et Réglementaire bancaire

Solution technique : Oracle Applications, Règle du jeu (interprétation), Evolan Report (reporting réglementaire)

ORACLE

LE CHOIX D'AXYS

Les principaux points forts d'Axys Consultants pour cette mission ont été les suivants :

- **Niveau d'expérience de la conduite de projet et capacité d'implication** des intervenants
- **Bonne connaissance des normes méthodologiques** de Crédit Agricole capitalisée grâce aux interventions précédentes menées par Axys Consultants
- **Capacité à prendre en charge le rôle d'intermédiaire entre la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre** qui correspond à l'un des positionnements majeurs du métier du conseil chez Axys Consultants.